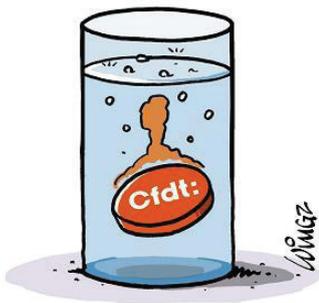




**SYNDICAT FRANCIEN  
COMMUNICATION  
CONSEIL CULTURE**

**VITAMINEZ LE  
DIALOGUE SOCIAL !**



WAGZ

## **DOT COLIS IDF : LA CFDT DIT NON À L'INJUSTICE !**

Une récente affaire met en émoi une grande partie des cadres et non-cadres des établissements de la DOT Colis IDF. Un Directeur d'agence vient d'écopier d'une grave sanction disciplinaire suite à une procédure de harcèlement moral déclenchée à son encontre par deux de ses anciens cadres. Cette affaire a causé et cause encore aujourd'hui des effets collatéraux d'une grande ampleur. D'autres collaborateurs sont également touchés dont une de ses collaboratrices, mise sous la sellette par une tentative de procédure de licenciement.

### **De qui se moque-t-on ?**

La CFDT a été très surprise de la façon dont la direction a mené cette procédure et elle estime la sanction prononcée profondément injuste. Les règles sont claires en cas de soupçon ou signalement d'un cas de harcèlement. Alors pourquoi le dossier a-t-il été monté exclusivement à charge ? Pourquoi n'a-t-on pas voulu entendre les témoins qui contredisent les allégations des accusateurs ? Toujours est-il que La Poste s'est encore une fois fermée les yeux et bouchée les oreilles, pour ne voir et n'entendre qu'une version du film ?

### **L'effet Kiss Cool !**

La CFDT est très inquiète des conséquences de cette scandaleuse affaire sur la santé des collaborateurs concernés et sur le climat délétère que cela risque d'entraîner dans les agences. Car personne (managers, encadrants) ne peut se sentir à l'abri de telles bavures. Si la direction veut prouver que le loup blanc n'existe pas à Collissimo - pourquoi pas - mais à condition que ce soit sans parti pris.

Même si le mal est fait, la CFDT a décidé de soutenir notre collègue dans sa démarche de contester cette sanction devant le tribunal administratif. En effet les faits qui lui sont reprochés ne sont pas étayés. Ils ne sont pas prouvés et les nombreux témoignages en sa faveur n'ont pas été pris en compte. De plus des éléments du dossier comportent des incohérences flagrantes.

### **Management exemplaire ou inapproprié : il faut choisir !**

Notre collègue DCL est un postier confirmé, occupant des responsabilités managériales depuis de nombreuses années. Il n'y a aucun autre élément se rapprochant de ce qui lui est reproché dans ses précédents postes. Au contraire il a été apprécié comme référent dans sa fonction depuis 2013 en tant que DCL et si on remonte plus loin on retrouve des appréciations d'excellence dans tous les établissements où il a exercé ces fonctions. Parmi elles, sont soulignées entre autres les qualités de management, d'engagement, de dialogue et d'ouverture d'esprit. La DOT Colis IDF doit rassurer ses DCL et les encadrants qui charbonnent pour faire avancer ses nombreux projets et pour répondre à des objectifs parfois difficilement atteignables.

### **Conclusion :**

**Vu le contexte ambiant, ces types d'affaires sont-elles appelées à se renouveler ? Bien sûr que oui, dans la mesure où La Poste ne joue pas son rôle de prévention et de médiation. Maintenant, la balle est dans le camp de la DOT Colis IdF qui peut revenir sur cette sanction en regardant avec bienveillance les différents recours gratuits que nous lui avons formulés. Pour évoquer ces problématiques managériales, la CFDT vous proposera très prochainement chers collègues cadres et non cadres de la DOT Colis IdF, une grande rencontre pour élaborer ensemble les revendications.**



Bulletin d'adhésion



**CFDT SF3C**  
23 rue d'Alleray 75015 Paris  
Tél : 01 40 29 82 00  
Fax : 01 40 29 82 10  
contact@cfdt3c.org  
www.cfdtsf3c.org